

# COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

## Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 2 février 2015

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 15

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Nathalie LAQUIT, Franceline FISCHER, Malou OBERLE.

Absent excusé Gilberte SCHAEFER a donné pouvoir à Malou OBERLE

Absent non excusé

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 26 janvier 2015**

**avec comme ordre du jour :**

- 2015-08. Approbation du Procès-verbal du 4 janvier 2015**
- 2015-09. Adoption des Restes à réaliser du budget 2014**
- 2015-10. Autorisation au maire à réaliser des investissements avant vote du budget 2015**
- 2015-11. Etude hydraulique « rue des Bergers »**
- DIVERS**

<b>2015-08. Procès-verbal du 4 janvier 2015 - Approbation</b>
---

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 4 janvier 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

<b>2015-09. Adoption des Restes à réaliser du budget 2014</b>
---

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,*

*Vu le budget de la ville,*

*M. le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent en dépenses d'investissement aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;*

*M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2014 ayant eu lieu le 31 décembre 2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 lors du vote du budget. Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 29.200,00 €. Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 6.600,00 €.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'état des restes à réaliser suivant :

<b>ETAT DES RESTES A REALISER DU BUDGET PRIMITIF 2014 – section investissement – DEPENSES</b>				
n° opération	libellé de l'opération	n° chapitre	libellé du chapitre	reste à réaliser
24	Travaux voirie et réseaux	21	immobilisations corporelles	21 000,00 €
54	Salle Jeanne d'Arc	21	immobilisations corporelles	1 600,00 €
	Opérations sous mandat	4581	Opérations sous mandat	6 600,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>29 200,00 €</b>

**ETAT DES RESTES A REALISER DU BUDGET PRIMITIF 2014 – section investissement – RECETTES**

n° opération	libellé de l'opération	n° chapitre	libellé du chapitre	reste à réaliser
	Opérations sous mandat	4582	Opérations sous mandat	6 600,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>6 600,00 €</b>

- autorise M. le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.
- dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2015.

**2015-10. Autorisation au maire à réaliser des investissements avant vote du budget 2015**

*M. le Maire explique que pour permettre le bon fonctionnement des services municipaux durant la période où la commune ne dispose pas encore d'un budget adopté et exécutoire, le maire peut, sur autorisation spéciale du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'accorder** à M. le Maire cette autorisation spéciale pour effectuer des dépenses d'investissement avant vote du budget et notamment, pour un crédit de 977,53 Euros pour les frais d'acquisition d'un lot de machines – opération 53 – acquisition de matériel – auprès de l'entreprise CPMO de Wasselonne.
- Cette dépense sera inscrite au budget 2015.

**2015-11. Etude hydraulique « rue des Bergers »**

*M. le Maire présente le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 21 janvier 2015 en mairie de Thal en présence des représentants du Conseil Général et des syndicats concernés. Lors de cette concertation, il a été notamment suggéré de faire réaliser une étude hydraulique afin de mieux cerner la problématique. A ce propos, M. le Maire présente le devis de l'entreprise SODEREF qui chiffre cette mission à 2.000 € HT.*

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de confier** la réalisation d'une étude hydraulique de la rue des Bergers à l'entreprise SODEREF de Schiltigheim pour un montant de 2.000 € HT.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes

**DIVERS**

- La réunion du Conseil municipal du mois de mai aura lieu le mardi 12 mai 2015 (au lieu du 4 mai)
- Le Conseil municipal a décidé à la majorité de limiter les guirlandes de Noël.

<b>Le présent rapport comportant les points 2015-08 à 2015-11 est signé par tous les Membres présents :</b>			
<b>DISTEL Jean-Claude</b>	<b>LOTZ Pierre</b>	<b>LEHMANN Rémy</b>	<b>VOLKRINGER Pierre</b>
<b>WEISS Aline</b>	<b>DISTEL Sébastien</b>	<b>ZUBER Jean-Marie</b>	<b>SCHNEIDER Olivier</b>
<b>HOFF Vincent</b>	<b>STENGER Eric</b>	<b>FISCHER Elisabeth</b>	<b>LAQUIT Nathalie</b>
	<b>FISCHER Franceline</b>	<b>OBERLE Malou</b>	
<b>Affichage le 9 février 2015</b>		<b>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 9 février 2015</b>	